

T3 B43 R+4

SURFACES HABITABLES	
Entrée	6.01 m <sup>2</sup>
Séjour - Cuisine	30.85 m <sup>2</sup>
Chambre 1	15.65 m <sup>2</sup>
Chambre 2	10.84 m <sup>2</sup>
SDB	6.57 m <sup>2</sup>
WC	2.28 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL APPARTEMENT</b>	<b>72.20</b>

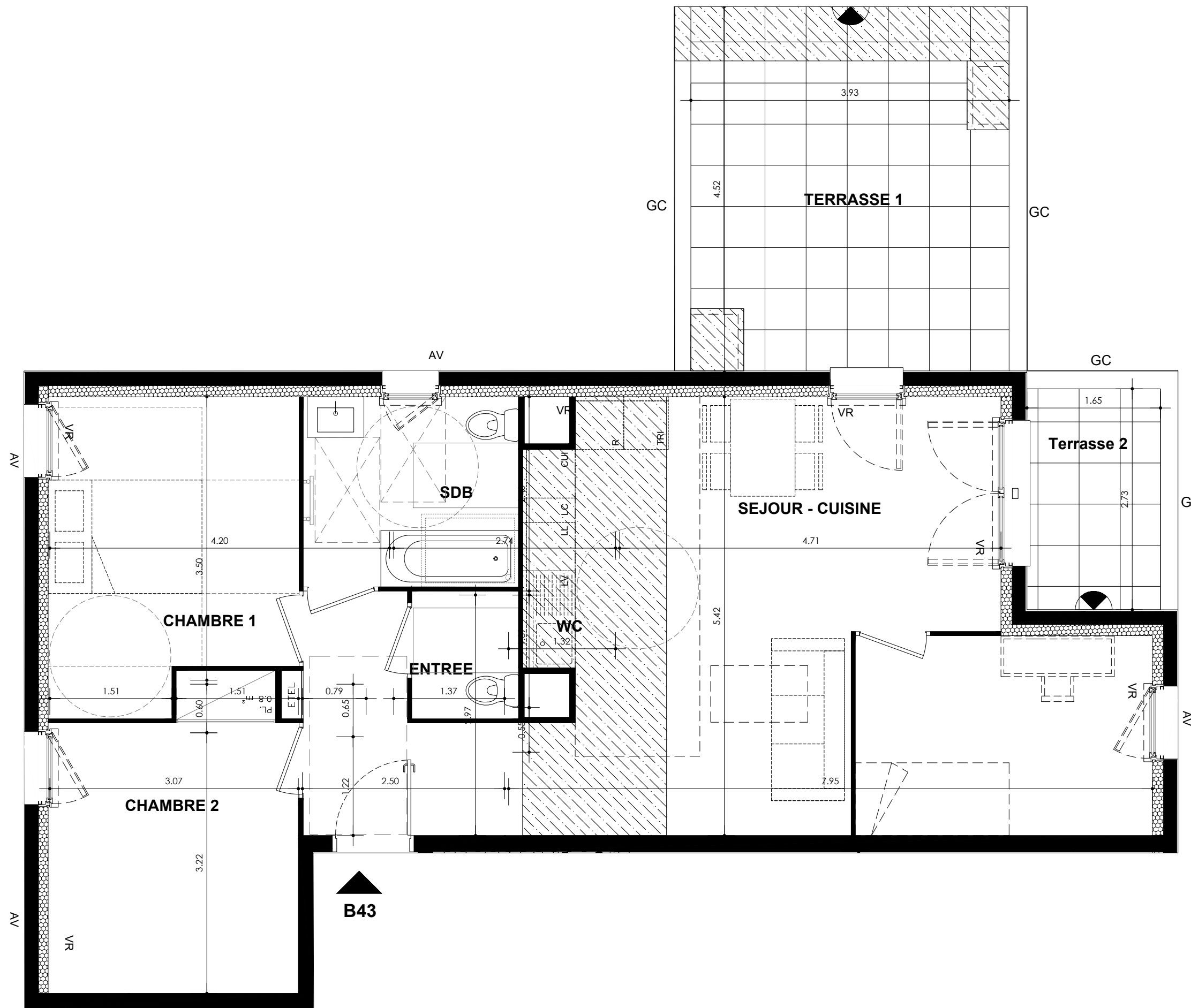
SURFACES EXTERIEURES	
Terrasse 1	16.83 m <sup>2</sup>
Terrasse 2	4.47 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL SURFACES EXTERIEURES</b>	<b>21.30</b>

SEUILS	Int - Ext	Int - Ext	Int - Ext
	Type 1	Type 2	Type 3
LC	ETEL	LL	SL
AV	VR	LV	LV
GC	VRE	C	R
PV	TV	TRI	RP
PL			

LEGENDE	Retombée de poutre	Faux-plafond	Limite carrelage
	Sèche-serviette	Radiateur <td>Fenêtre <td></td> </td>	Fenêtre <td></td>
Applique lumineuse ext.	Gaine technique <td>Porte-Fenêtre <td></td> </td>	Porte-Fenêtre <td></td>	

DATE: 10/05/2019    ECHELLE: 1/50    INDICE: 1



▲  
B43

NOTA :  
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des contraintes techniques rencontrées lors de la réalisation. Les côtes et surfaces sont données sous réserve des impératifs d'ordre technique, administratifs ou de tolérance d'exécution.  
Les canalisations, barbacanes, descentes d'EP, retombées, soffites, faux-plafonds, poutres, trappes de visites sur les gaines techniques ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. La hauteur sous soffite, faux plafond ou poutre est de 2m minimum.  
Les équipements électriques sont positionnés à titre indicatif.  
La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

Radiateurs - la position et la dimension des corps de chauffe est donnée à titre indicatif et doit être validé par le BET fluide avant exécution.

